

---

## DOCUMENTS

---

### I

*Etablissement de trois foires et d'un marché par semaine  
en la ville de Poix<sup>1</sup>*

Arles, septembre 1533.

Françoys, etc. Savoir faisons, etc. Nous avons receu l'umble supplication de nostre amé et féal Jehan Françoys de la Rocque, chevalier sieur de Roberval et du lieu de Poix, bailliage de Victry, portenseigne de cent hommes d'armes de nos ordonnances, dont a la charge et conduite nostre très cher et amé cousin le seigneur de Fleuranges et mareschal de France, contenant que la dite est assise en beau pays et fertile, loing et distant d'autres villes, pour le prouffict et utilité et commodité de laquelle y seroient bien convenables troys foyres en l'an et ung marché en chacune sepmaine. . . Nous inclinans à la supplication et requeste du dict Jehan Françoys de la Rocque, désirant le soulagement et proffict et commodité des manans et habitans de la dicte ville de Poix, subjectz au dict suppliant, en faveur mesmement des bons et agréables services qu'il nous a par cidevant faitz au faict de nos guerres, et espérons qu'il fera en l'advenir, avons en la dicte ville et bourg de Poix créé, ordonné et estably. . . créons, ordonnons et établissons troys foyres en l'an et ung marché en chacune sepmaine. . .

C'est assavoir la première des dictes foyres la vigille saint Mathias ou moys de febvrier, la seconde le lendemain de la feste Nostre-Dame my aoust, la tierce le lendemain de la feste saint Denys en octobre et le dict marché ung chacun jour de mercredy. . . pourveu que ausdicts jours il n'y ait autres foyres ne marchés à quatre lieues à la ronde. . . . .

1. Poix, canton de Marson (Marne), à 49 kilomètres de Châlons.

Données à Arles, ou moys de septembre, l'an de grâce mil cinq cens trente-trois et de nostre règne le dix-neufiefme.

Arch. nat. JJ 246 (François I<sup>er</sup>, t. I, 1531-1533) n° CCCIII<sup>XXIX</sup> (389), page 117 v<sup>o</sup>.

---

## II

*Quittance de cinquante livres tournois délivrée à J.-F. de la Rocque par le prévôt de la grande Confrérie aux Bourgeois de Paris*

23 juillet 1539.

Je Jehan Basanier, prévost de la grande Confrairye aux bourgeois, confesse avoir receu de noble homme Jehan François de la Rocque, escuier seigneur de Roberval, par les mains de Allof François, la somme de cinquante livres tournois, sur et tant moingt de ce qu'il peut devoir à cause de quarente livres parisis de rentte qu'avoit droit de prandre par chacun an sur ses terres ainssy qu'il est spéciffyé es lettres de constitution, de laquelle somme de cinquante livres tournois je quitte le dit de Roberval et tous aultres. Tesmoingt mon saingt manuel icy mys XXIII<sup>e</sup> juillet mil V<sup>e</sup> trente-neuf.

J. BASANNIER.

Orig. en papier. Arch. de Roberval.

---

## III

*Lettres de lieutenant-général au Canada données à Jean-François de la Rocque, seigneur de Roberval*

Fontainebleau, le 15 janvier 1540 [1541 n. st.]

François, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme pour le désir d'entendre et avoir congnoissance de plusieurs pays, partie desquels on dit inhabitez et autres possédéz par gens sauvages et estranges, vivant sans congnoissance de Dieu et sans bon usaige de raison, eussions despiéça, à grans frais et mises, envoyé découvrir en plusieurs dedits pays par aucuns bons pillottes et autres nos subjects de bon entendement, sçavoir et expérience, quy d'aucuns desdits pays nous auroient admené divers hommes, et pareillement entre